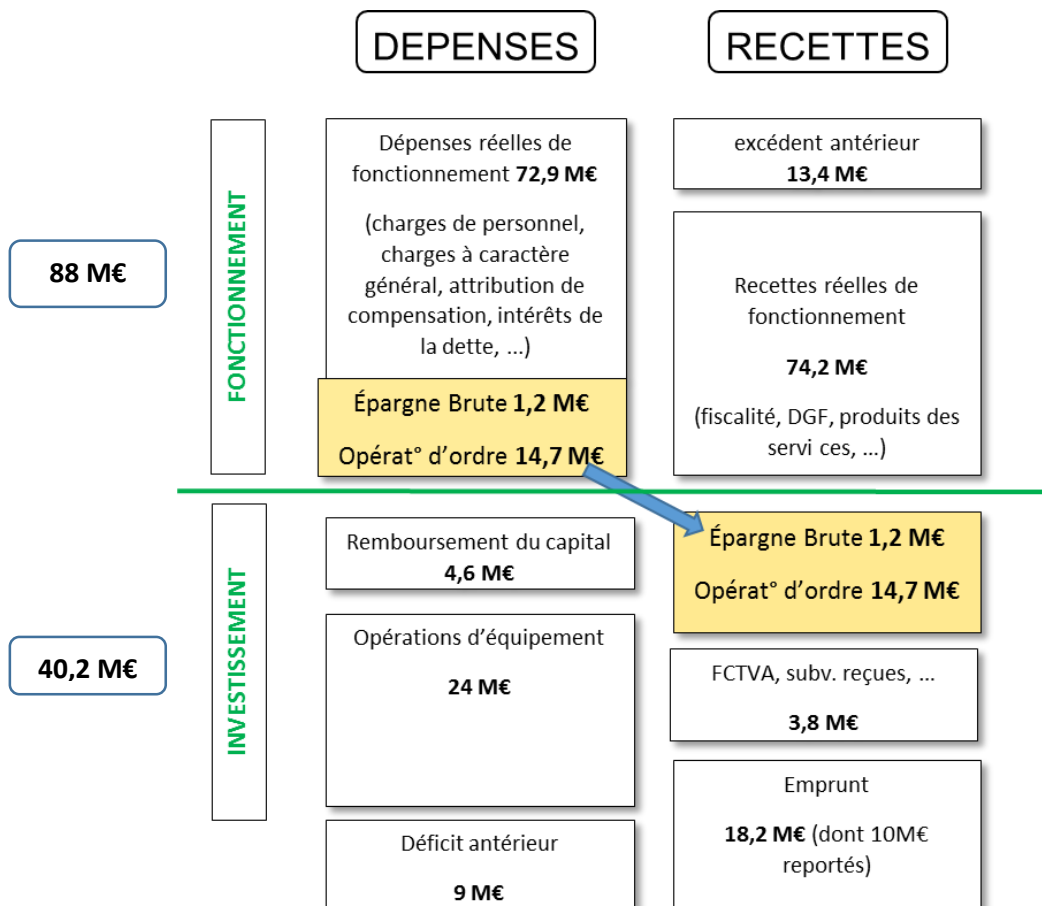
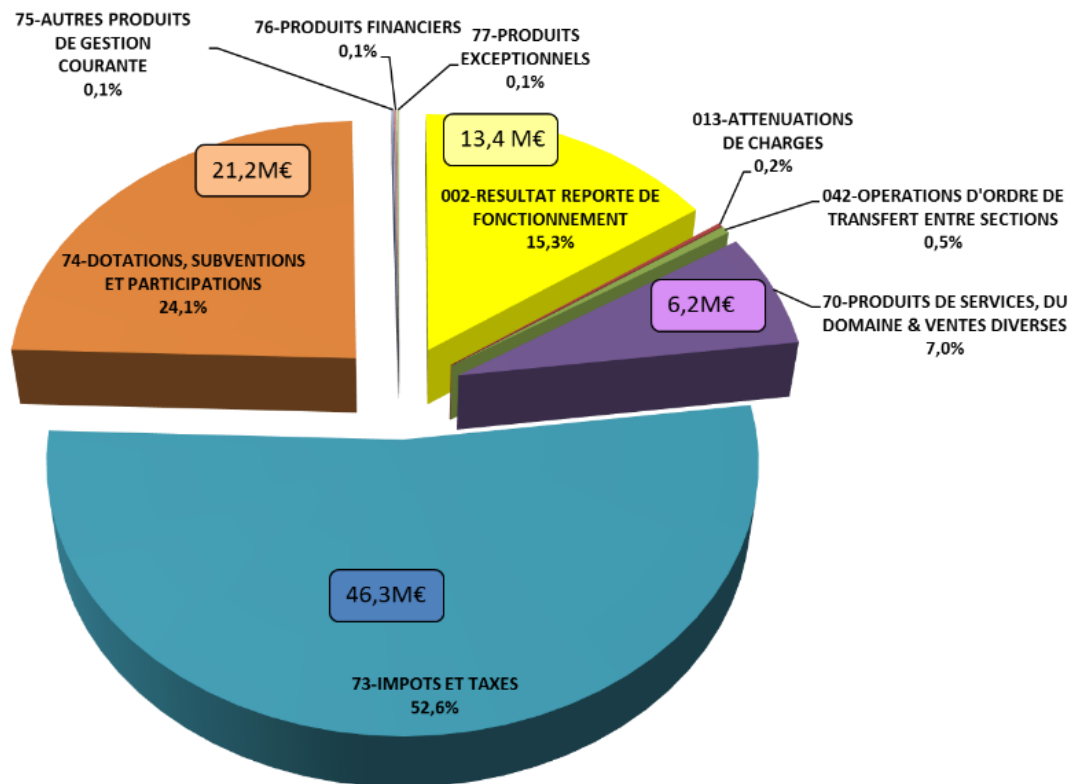


BUGDET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre à hauteur de 128,2 M€, dont 88 M€ au titre de la section de fonctionnement et 40,2 M€ au titre de la section d'investissement et peut se schématiser de la façon suivante :



Les recettes de la section de fonctionnement se composent pour 46,3 M€ d'impôts et taxes, pour 21,2 M€ de dotations, subventions et participations, pour 13,4 M€ de l'excédent antérieur reporté et pour 6,2 M€ des produits des services.



Pour les impôts et taxes, le produit fiscal est évalué sur la base des taux moyens pondérés de chacune des 4 structures dont est issue la nouvelle agglomération, sans hausse de taux.

Ainsi, les nouveaux taux de l'intercommunalité sont les suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 9,26 %
- Taxe sur le foncier bâti : 0,406 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 5,71 %
- Cotisation foncière des entreprises : 25,72%

La collectivité a opté pour un lissage sur 5 ans des taux de chacune des quatre structures pour atteindre ces taux cibles et harmoniser la fiscalité à l'échelle du nouveau territoire.

Les autres taux de fiscalité sont inchangés, soit car ils sont fixés nationalement (cas de la Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises ou CVAE), soit car ils sont maintenus en l'état (Taxe sur les surfaces commerciales), dans l'attente d'une harmonisation à intervenir en 2018.

Aux produits de ces taxes s'ajoutent les allocations compensatrices versées par l'Etat et destinées à compenser les exonérations décidées au niveau national.

Parmi les autres recettes majeures, on peut citer :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF), évaluée au budget à 15 M€ et en diminution depuis maintenant 4 années dans le cadre de la contribution de la communauté d'agglomération au redressement des comptes de la nation : ce sont ainsi près de 4 M€ de moins que la collectivité perçoit en comparaison de l'année 2013 et une diminution de 20 % de cette recette sur la période ;
- le fonds national de péréquation intercommunale des ressources intercommunales et communales (FPIC), instauré en 2012 qui, par le biais d'un mécanisme de prélèvement d'une partie des ressources des intercommunalités et communes les plus « riches » au profit d'un reversement aux plus

« pauvres », permet le rétablir un peu d'équité territoriale et dont le GrandAngoulême bénéficie pour un montant évalué pour 2017 à 1,54 M€.

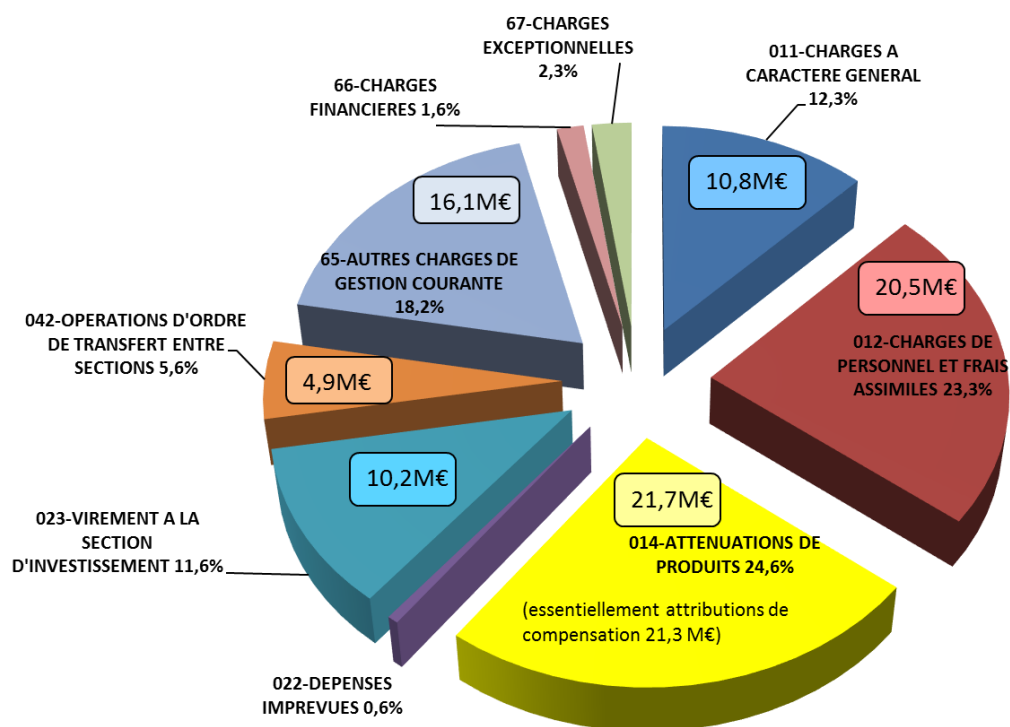
- des dotations et subventions diverses (Caisse d'allocations familiales pour la crèche des Poussins, participation de l'Etat pour les emplois aidés, fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,...)

- des produits des services, principalement pour l'usage des équipements communautaires (Nautilus, Conservatoire Gabriel Fauré, Ecole d'Art, crèche,...)

- des remboursements de frais des budgets annexes mais également de la ville d'Angoulême pour le fonctionnement des services communs.

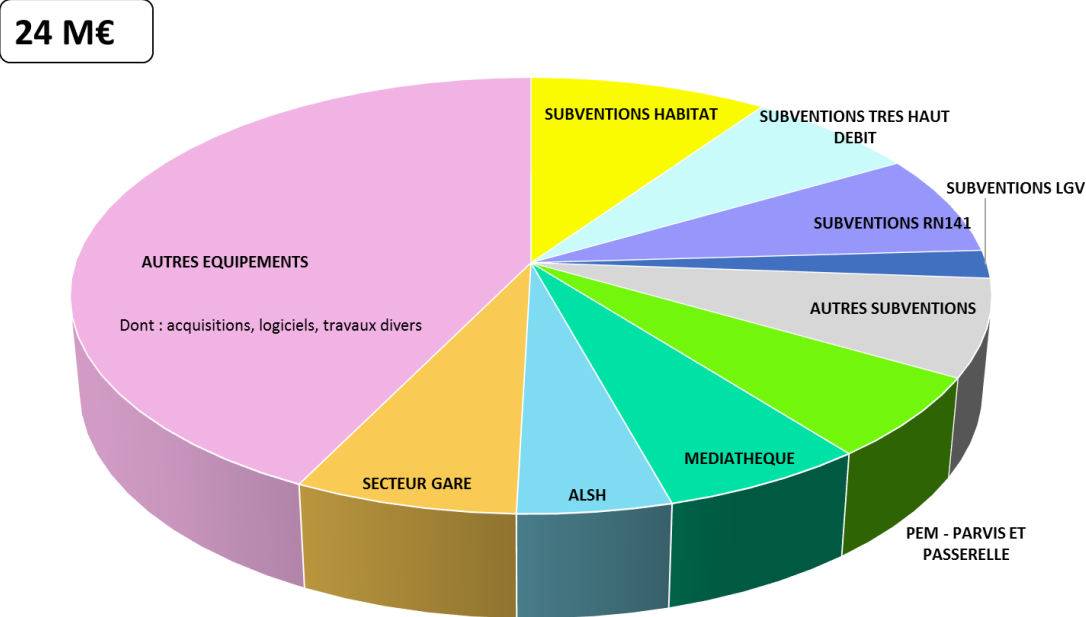
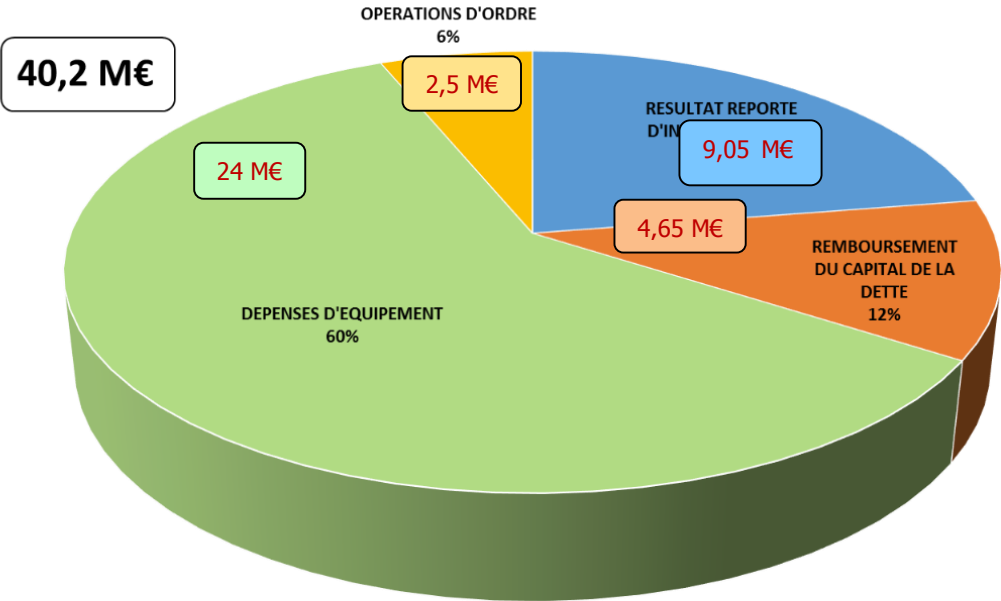
Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 88 M€ et se répartissent entre les charges à caractère général pour 10,8 M€, les charges de personnel pour 20,5 M€, les atténuations de produits pour 21,7 M€ (il s'agit principalement des reversements d'attributions de compensation dans le cadre du financement des transferts de compétence entre l'intercommunalité et les communes membres), les autres charges de gestion courante pour 16,1 M€ (dont contribution au service départemental d'incendie et de secours pour 7,7 M€, participations à divers organismes de regroupement pour 1,4 M€ (syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau, pôle image, aéroports, syndicat départemental d'électricité et de gaz,...) et subventions et participations de fonctionnement aux associations pour 4 M€).

Les charges financières s'élèvent à 1,4 M€ pour un encours de dette de 38,3 M€ au budget principal (65,3 M€ au total).



A noter que la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 15,1 M€ qui permet de couvrir la dotation aux amortissements (charge calculée constatant la dépréciation des actifs du patrimoine de la collectivité et permettant son renouvellement) pour 4,9 M€, mais également le remboursement du capital de dette pour 4,65 M€ et d'autofinancer une partie des dépenses d'investissements.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 40,2 M€, dont 24 M€ de dépenses d'équipement et 4,65 M€ de remboursement du capital de la dette.

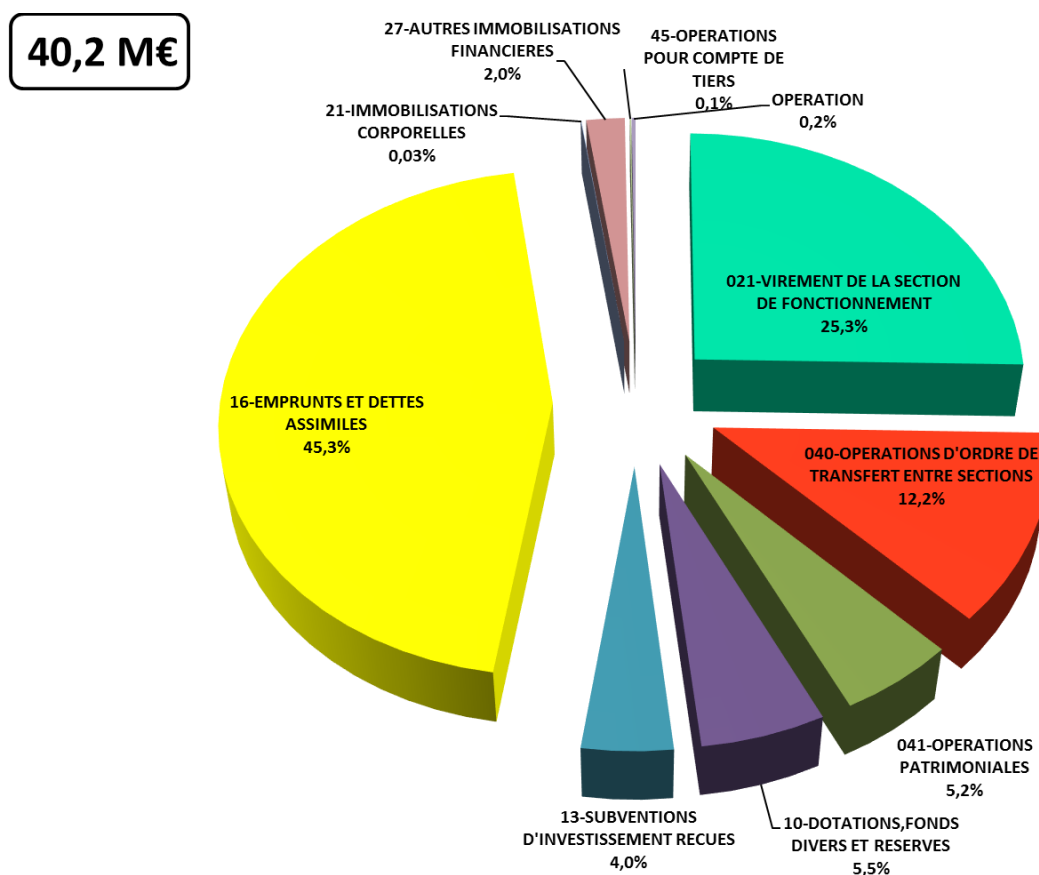


Les dépenses d'investissement se répartissent entre 13,3 M€ de crédits relatifs à des programmes pluriannuels, tels que l'aménagement du secteur gare (1,6 M€), le pôle d'échange multimodal et la passerelle (1,5 M€), le centre de loisirs de Dirac (1,1 M€), les subventions pour l'aménagement de la RN141 (1,8 M€), le haut débit (1,7 M€), les subventions à l'habitat (2,3 M€) ou encore l'achèvement de la médiathèque (1,5 M€). L'ensemble de ces programmes pluriannuels représentent un montant de 102,5 M€, dont 62,7 M€ ont déjà été réalisés et pour lesquels il reste donc à financer 39,8 M€.

Les dépenses relatives aux autres équipements représentent 10,3 M€ et concernent le programme de travaux sur le patrimoine de la collectivité, le renouvellement du parc de mobilier, matériel, véhicules et logiciels ainsi que des travaux divers, dont 1,8 M€ pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Les recettes d'investissement permettant de financer ce programme de dépenses d'investissement se répartissent entre l'autofinancement pour 15,1 M€, les dotations telles que le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 2,2 M€, des subventions d'investissement pour 1,6 M€ et enfin le recours à l'emprunt pour 18,2 M€. A noter que l'emprunt n'est appelé que dans la mesure du strict nécessaire et le montant appelé dépendra de la réalisation des différents postes du budget, sans qu'il puisse jamais excéder ce montant.

L'encours de dette du budget principal s'établit à 38,3 M€ et l'encours total sur les différents budgets est de 65,3 M€. On peut noter que cet encours ne comporte pas de prêt toxique et que le taux moyen de la dette ressort à 2,93 %.



Les budgets annexes

Développement économique

Le budget annexe développement économique comprend essentiellement deux activités : la gestion immobilière du parc privé de la collectivité et l'aménagement de zones économiques.

Ce budget bénéficie dans sa gestion courante d'une subvention du budget principal.

Les masses budgétaires sont de 16,3 M€ en section de fonctionnement et de 21,9 M€ en section d'investissement. Le budget comprend une subvention du budget principal évaluée à ce stade à 1,4 M€ et la section d'investissement intègre une autorisation d'emprunt de 6,6 M€. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 est de 6,8 M€.

Camping

Le budget annexe du Camping du plan d'eau de Saint Yrieix permet de retracer la totalité des dépenses et recettes afférentes à l'exploitation de cet équipement, considéré comme un service public industriel et commercial.

Le budget 2017 s'équilibre à hauteur de 1,1 M€ dont 476 K€ en section de fonctionnement et 619 K€ en section d'investissement. Une subvention exceptionnelle du budget principal permet de neutraliser le coût de l'équipement initial et de pratiquer des tarifs en lien avec le niveau de service offert par cet équipement.

Espace Carat

Le budget annexe de l'espace Carat couvre l'intégralité des charges et produits et liés à cet équipement, considéré comme un service public industriel et commercial. Le budget 2017 s'élève à 2,9 M€, dont 1,9 M€ en section de fonctionnement et 1 M€ en section d'investissement. Une subvention exceptionnelle du budget principal, estimée au stade du BP à 475 K€, permet de neutraliser le coût de l'équipement initial et de pratiquer des tarifs en lien avec le niveau de service offert par cet équipement.

La Nef

Le budget annexe de la salle de spectacle de la Nef couvre l'intégralité des charges et produits et liés à cet équipement, considéré comme un service public industriel et commercial. Le budget 2017 s'élève à 1,7 M€, dont 1,4 M€ en section de fonctionnement et 0,3 M€ en section d'investissement. Une subvention exceptionnelle du budget principal, estimée au stade du BP à 706 K€, permet de neutraliser le coût de l'équipement initial et de pratiquer des tarifs en lien avec le niveau de service offert par cet équipement.

Transports / Mobilités

Le budget annexe Transports / Mobilités retrace l'ensemble des dépenses et recettes du service public local de transport de personnes.

Pour l'année 2017, le budget s'élève à 64,1 M€, dont 30,6 M€ en section de fonctionnement et 33,5 M€ en section d'investissement. Il comprend la participation de GrandAngoulême au délégataire STGA pour environ 14 M€ mais également le budget lié à l'opération de restructuration du réseau et de mise en place d'un bus à haut niveau de service (BHNS). La principale recette de ce budget annexe est le versement transport, acquitté par les entreprises de 11 salariés et plus sur le territoire des 16 communes historiques de l'agglomération.

Déchets ménagers

Le budget annexe Déchets ménagers s'élève à 28,4 M€, dont 21,5 M€ en section de fonctionnement et 6,9 M€ en section d'investissement. Il permet de couvrir le service de collecte et de traitement des déchets sur le périmètre des 38 communes qui composent désormais l'agglomération. La recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre des territoires de l'ex GrandAngoulême, de l'ex Braconne Charente et de Vallée de l'Echelle et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de l'ex Charente Boëme Charraud. Pour 2017, les taux de TEOM et les tarifs de la REOM ont été laissés inchangés, dans l'attente d'une harmonisation à intervenir à compter de 2018.

A noter que pour le financement des investissements de ce budget annexe, une autorisation d'emprunt est inscrite à hauteur de 4,9 M€, qui ne sera appelé qu'en fonction des besoins. L'encours de dette sur ce budget est actuellement de 3,9 M€.

Assainissement collectif

Le budget annexe Assainissement collectif s'élève pour l'année 2017 à 24,9 M€, dont 12,1 M€ en section de fonctionnement et 12,8 M€ en section d'investissement. Il permet de couvrir le coût de l'assainissement sur le périmètre des 38 communes qui composent désormais l'agglomération.

La principale recette est la redevance d'assainissement collectif pour 7,9 M€. A noter que pour 2017 le Conseil communautaire a décidé de laisser la redevance inchangée à 1,65 € HT/m³.

L'encours de dette sur ce budget est de 17,3 M€ au 1^{er} janvier 2017, intégrant les emprunts souscrits antérieurement par les communes de Claix, Mouthiers, Rouillet et Voeuil et Giget pour le financement de leurs équipements d'assainissement collectif.

Assainissement non collectif

Le budget annexe Assainissement non collectif s'élève pour l'année 2017 à 303 K€, dont 269 K€ en section de fonctionnement et 34 K€ en section d'investissement. La recette principale est la redevance d'assainissement non collectif qui représente 242 K€.

Eau potable

Le budget annexe Eau potable s'élève pour l'année 2017 à 10,1 M€, dont 4,9 M€ en section de fonctionnement et 5,2 M€ en section d'investissement. Il permet de couvrir le coût de l'eau potable sur le périmètre des 38 communes qui composent désormais l'agglomération.

La principale recette est la redevance de la SEMEA pour 1,2 M€ A noter que pour 2017 le Conseil communautaire a décidé de porter le prix de l'eau à 1,0434 €/m³.

L'encours de dette sur ce budget est de 715,5 K€ au 1^{er} janvier 2017.